

Le vingt-neuf Mars deux mille vingt-deux, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ESCANDOLIERES se sont réunis à la salle des fêtes dans le respect des consignes sanitaires liées à l'épidémie de covid-19 et à huis clos, sur convocation du vingt-trois Mars deux mille vingt-deux et sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire.

Étaient présents : Palayret Christian, Bouyssou Yves, Lopez Christiane, Schmidt Christelle, Laporte Lionel, Crapet Yohan, Flottes Hervé, Gaubert Sylvie, Cantaloube Fabienne, Depuille Sébastien, Lacaze Christine.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Laporte Lionel.

***Approbation Procès-Verbal de séance du 15 Décembre 2021***

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATIONS**

***DCM20220329/01***

**Cession d'un chemin rural désaffecté « Lestrade Basse »**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1

Vu la demande d'acquisition formulée par Indivision CARLES, riverain de S°A 131-132-139-140-146-147-148-380-384-460

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 Octobre 2021 au 10 Novembre 2021,

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur rendu le 20 Novembre 2021,

VU le document d'arpentage définitif,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE :**

la cession de la parcelle cadastrée comme suit :

COMMUNE	Section	N°	Superficie	Prix	Nom de l'acquéreur
ESCANDOLIÈRES	A	614	2556 m <sup>2</sup>	1 022,40 € (0,40 €/m <sup>2</sup> )	CARLES Jean-Paul

**PRÉCISE**

- qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie
- que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte seront à la charge de l'acquéreur, notamment les frais de géomètre, de rédaction d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière.

**AUTORISE**

- Le 1er adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte
- Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

***DCM20220329/02***

**Approbation et validation du dossier de consultation des entreprises pour l'élargissement et la viabilisation du Chemin Rural « Impasse du Bourrial »**

Monsieur le premier Adjoint présente au Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises relatif à l'élargissement et la viabilisation du Chemin Rural « Impasse du Bourrial » ainsi que le plan de division pour la création de deux lots constructibles établi par l'étude géomètre AQR12.

Le coût estimatif des travaux d'élargissement et de viabilisation du Chemin Rural « Impasse du Bourrial » s'élève à 20 540,00 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve et valide le dossier exposé de consultation des entreprises pour l'élargissement et la viabilisation du Chemin Rural « Impasse du Bourrial »
- Charge l'étude géomètre AQR12 de lancer la consultation des entreprises.

***DECISIONS***

***DCCM20220329/01***

***APE : Participation transport voyage scolaire***

Suite à l'accord de principe du Conseil Municipal en date du 15 Décembre 2021 pour apporter une aide financière à l'Association des Parents d'Élèves du Regroupement scolaire Goutrens-Escandolières pour les frais de transport d'un voyage scolaire de 4 jours avec les élèves du CP au CM2 qui s'élève, suivant le devis présenté, à 2 320,00 € TTC, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de participer à hauteur de 1/3 du montant soit 775,00 €.

***DCCM20220329/02***

***Gym : subvention 2022***

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, compte tenu de la reprise de l'activité gymnastique en 2022 et suivant la décision du Conseil Municipal du 12 Décembre 2019, d'octroyer à l'association du club des aînés de la commune de Escandolières la subvention de 400,00 € par an.

***DCCM20220329/03***

***Utilisation véhicule de travail***

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'agent technique à utiliser le véhicule de travail pour sa pose de repas de midi à son nouveau domicile lors de son service de journée de 7h30.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe et charge Monsieur le Maire d'assurer tous risques par cette utilisation.

***DCCM20220329/04***

***Logement T4 ancien couvent : Rénovation***

Suite au départ des locataires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entreprendre des travaux de rénovation au logement T4 de l'ancien couvent.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire établir des devis.

***DCCM20220329/05***

***Logement ancienne école : fixation loyer***

Suite au départ des locataires au premier Mai 2022 du logement de l'ancienne école de ESCANDOLIÈRES, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le montant du loyer et des charges comme fixé par décision du Conseil Municipal du 5 Février 2021 soit 407,00 € de loyer mensuel et 13,00 € de provision pour charges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail avec des nouveaux locataires.

***DCCM20220329/06***

***Commerce : location***

Madame Christelle SCHMIDT, 3<sup>ème</sup> Adjointe, expose au Conseil Municipal le rapport des candidatures pour la gérance du commerce l'Étape Méridienne.

***INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES***

***Logement ancien presbytère : travaux isolation***

Compte tenu de la surconsommation de fuel utilisé pour le chauffage du logement de l'ancien presbytère, il est nécessaire de prévoir des travaux d'isolation et des devis seront demandés.

***Acquisition tondeuse autoportée***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'acquisition d'une tondeuse autoportée d'une valeur de 2 138,45 € H.T.